

Nouvelles modalités de transfert des données comptables des EPN et GIP nationaux vers l'infocentre de la DGFIP (version : juin 2014)

Observations générales

Ces nouvelles modalités de transfert sont à mettre en œuvre dès l'exercice 2015 : transmission mensuelle des fichiers vers l'infocentre.

Typologie du transfert :

Un transfert comprend quatre fichiers identifiés :

- Balance comptable : codée « BAL_identifiant_type_code budget_exercice_rang »
- L'état de développement des dépenses budgétaires : codé « EDDB_identifiant_type_code budget_exercice_rang »
- L'état de développement des recettes budgétaires : codé « EDRB_identifiant_type_code budget_exercice_rang »
- L'état de consommation des crédits budgétaires : codé « ECCB_identifiant_type_code budget_exercice_rang »

NB : Les comptes transférés dans les états de développement des recettes et dépenses budgétaires et dans l'état de consommation des crédits sont les comptes d'exécution budgétaire au détail le plus fin.

Typologie des fichiers :

Les fichiers balance, état de développement et état de consommation des crédits contiennent 3 types d'enregistrement :

- Enregistrement de type 1 : article d'identification
- Enregistrement de type 2 : article détail
- Enregistrement de type 9 : article de fin de fichier

Un « retour chariot » doit être effectué après chaque ligne d'enregistrement.

Nature des rubriques :

- X= alphanumérique
- 9= numérique

Toutes les rubriques en alpha numérique sont cadrées à gauche ; les rubriques numériques sont cadrées à droite, complétée à gauche par des zéros.

Tous les montants sont exprimés en centimes d'euros, sans aucun séparateurs sur 15 positions et précédés du signe + ou -

MENSUALISATION DES ENVOIS :

Date du transfert : Il s'agit toujours du transfert des écritures arrêtées au dernier jour du mois.

- Transferts mensuels : les transferts seront effectués pour l'ensemble des données transférées et au même moment dans les premiers jours du mois m+1 pour le mois m.
- Le transfert d'une agence comptable contiendra la/les balance(s), les états de développement et de consommation des crédits correspondants (voir schéma ci-après sur les notions de consolidation, d'agrégation et détail).
- Il s'agira toujours de données cumulées depuis 01/01/N.
- Conservation d'une numérotation unique et adaptée aux trimestres et aux mois :

Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Provisoire	Définitif
		01			02		03				04	05	06
J1	F1	01	A2	M2	02	J3	A3	03	O4	N4	04	05	06

La numérotation des trimestres est conservée 01, 02, 03 et 04 (**attention il s'agit bien d'un zéro 0 suivi du chiffre 1, 2, 3 ou 4**)

- **01** pour le mois de **mars** ou pour le **1^{er}** trimestre
- **02** pour le mois de **juin** ou pour le **2^{er}** trimestre
- **03** pour le mois de **septembre** ou pour le **3^{er}** trimestre
- **04** pour le mois de **décembre** ou pour le **4^{er}** trimestre
- **05** fichier provisoire
- **06** fichier définitif

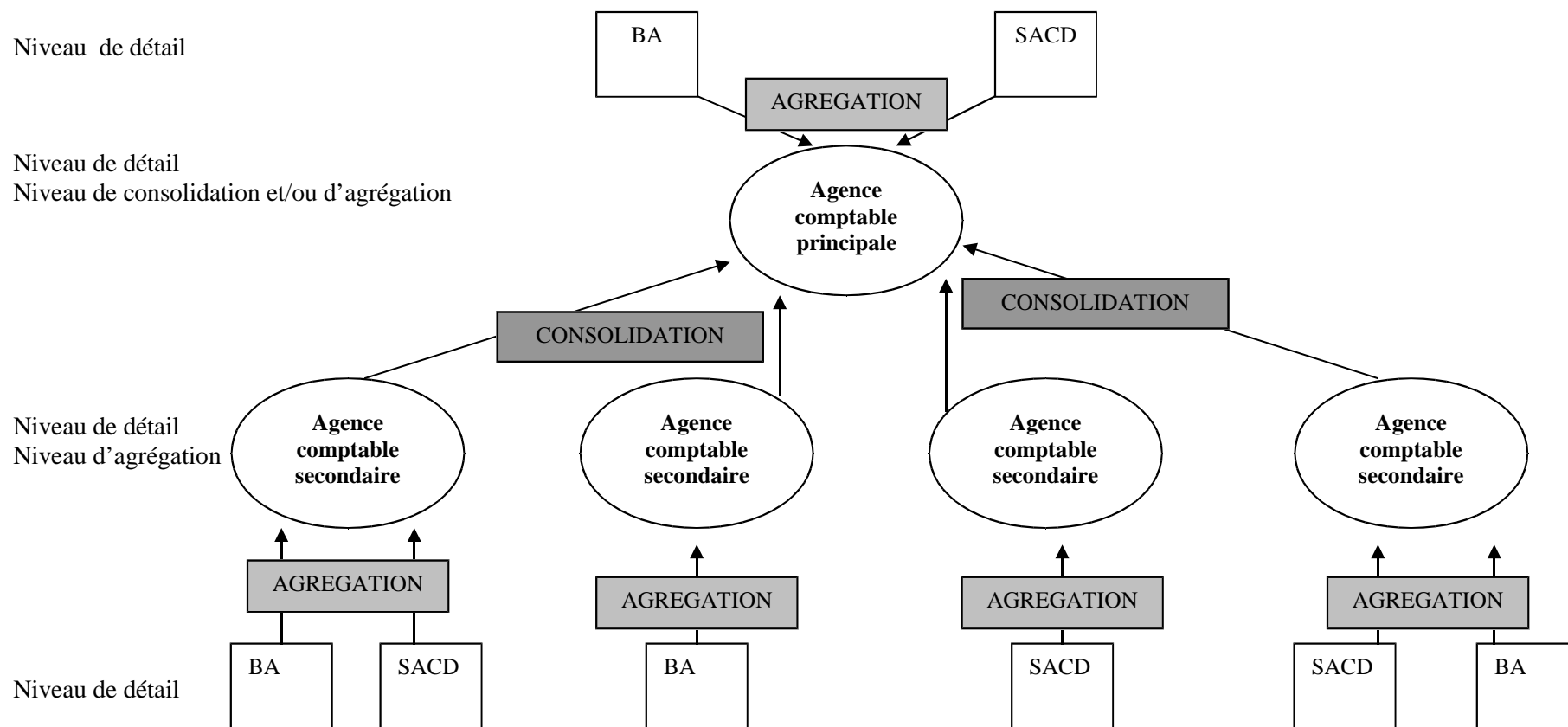
Pour les autres mois, nous gardons le numéro du trimestre auquel nous adjoignons la lettre du mois en **majuscule**, ainsi nous avons :

- **J1** pour le mois de **janvier** du **1^{er}** trimestre
- **F1** pour le mois de **février** du **1^{er}** trimestre
- **A2** pour le mois de **avril** du **2^{ème}** trimestre
- **M2** pour le mois de **mai** du **2^{ème}** trimestre
- **J3** pour le mois de **juillet** du **3^{ème}** trimestre
- **A3** pour le mois de **août** du **3^{ème}** trimestre
- **O4** pour le mois de **octobre** du **4^{ème}** trimestre (**attention il s'agit bien de la lettre O et non pas d'un zéro 0**)
- **N4** pour le mois de **novembre** du **4^{ème}** trimestre

- Transferts d'états provisoires et définitifs : les transferts seront effectués pour l'ensemble des données transférées et au même moment au plus tard le 31/01/n+1 pour la/les balance(s) provisoire(s) accompagnée(s) des états de développement des comptes budgétaires et de consommation des crédits correspondants et au plus tard le 29/02/n+1 pour la/les balance(s) définitives(s) accompagnée(s) des états de développement des comptes budgétaires et de consommation des crédits correspondants.

NB : Les transferts des états codifiés 05 et 06 doivent pouvoir être envoyés dès le 1er janvier n+1 – les dates du 31/01/n+1 et 29/02/n+1 ne sont qu'indicatives et conformes à la réglementation.

Schéma d'explication sur les notions de consolidation, d'agrégation et de détail d'un budget.



Consolidation : Niveau uniquement d'une agence comptable principale consolidant dans ses écritures celles des agences comptables secondaires.

Agrégation : Niveau d'une agence comptable principale ou d'une agence comptable secondaire agréant les écritures des structures dépendantes (BA, SACD).

Détail : Niveau de toutes les structures.

Descriptif des fichiers de transfert

(fichiers ASCII sans séparateur ni fin de fichier) Un « retour chariot » doit être effectué après chaque ligne d'enregistrement.

I/ Balance comptable : codée « BAL_identifiant_type_code budget_exercice_rang »

Enregistrement de tête : type 1

NOM	NATURE	POSITION	LONGUEUR	COMMENTAIRE
Type	X	1	1	Type d'enregistrement : valeur 1
Numéro	9	2-6	5	Rang de l'enregistrement ¹
identifiant	9	7-16	10	Numéro identifiant de l'établissement ²
Type document	X	17-18	2	Balance consolidée, agrégée ou détaillée ³
Code nomenclature	X	19-20	2	Code référence de la nomenclature comptable utilisée ⁴
Code budget	X	21-22	2	Budget principal ou annexe ou SACD ⁵
Exercice	X	23-26	4	Année comptable
Rang	X	27-28	2	Numéro de la balance ⁶
Date	X	29-36	8	JJMMAAAA – Date arrêté des écritures ⁷
Siren	9	37-45	9	Siren de l'établissement
Siret	9	46-59	14	Siret de l'établissement
Filler	X	60-142	83	Zone à espaces

Enregistrement détail : type 2

NOM	NATURE	POSITION	LONGUEUR	COMMENTAIRE
Type	X	1	1	Type d'enregistrement : valeur 2
Numéro	9	2-6	5	Rang de l'enregistrement
Type de compte	9	7	1	Compte détaillé ⁸
Compte	X	8-22	15	Numéro du compte
Debbe	9	23-37	15	Débets balance entrée
Debcum	9	38-52	15	Débets – cumul des mouvements de l'exercice
Debtot	9	53-67	15	Débets – total cumulé
Crebe	9	68-82	15	Crédits balance entrée
Crecum	9	83-97	15	Crédits – cumul des mouvements de l'exercice
Cretot	9	98-112	15	Crédits – total cumulé
Bsdeb	9	113-127	15	solde débiteur (si debtot-cretot>0)
Bscre	9	128-142	15	solde créditeur (si debtot-cretot<0)

Enregistrement de fin de fichier : type 9

NOM	NATURE	POSITION	LONGUEUR	COMMENTAIRE
Type	X	1	1	Type d'enregistrement : valeur 9
Numéro	9	2-6	5	Rang de l'enregistrement = nombre total d'enregistrements
Filler	X	7-142	136	Zone à espaces

II/ L'état de développement des dépenses budgétaires : codé « Eddb_identifiant_type_code budget_exercice_rang »

Enregistrement de tête : type 1

NOM	NATURE	POSITION	LONGUEUR	COMMENTAIRE
Type	X	1	1	Type d'enregistrement : valeur 1
Numéro	9	2-6	5	Rang de l'enregistrement
identifiant	9	7-16	10	Numéro identifiant de l'établissement
Type document	X	17-18	2	État consolidé agrégé ou détaillé ⁹
Code nomenclature	X	19-20	2	Code référence de la nomenclature comptable utilisée
Code budget	X	21-22	2	Budget principal ou annexe ou SACD
Exercice	X	23-26	4	Année comptable
Rang	X	27-28	2	Numéro de l'état de développement de dépenses ¹⁰
Date	X	29-36	8	JJMMAAAA – Date arrêté des écritures
Siren	9	37-45	9	Siren de l'établissement
Siret	9	46-59	14	Siret de l'établissement
Filler	X	60-97	38	Zone à espaces

Enregistrement détail : type 2

NOM	NATURE	POSITION	LONGUEUR	COMMENTAIRE
Type	X	1	1	Type d'enregistrement : valeur 2
Numéro	9	2-6	5	Rang de l'enregistrement
Type de compte	9	7	1	Compte détaillé
Compte	X	8-22	15	Numéro du compte
Depbrut	9	23-37	15	Montant brut des ordres de dépenses ¹¹
Depcredext	9	38-52	15	dont dépenses sur crédits extournés
Deprevers	9	53-67	15	Montant des reversements
Depext	9	68-82	15	Montant dépenses extourne
Depnet	9	83-97	15	Montant net des dépenses

Enregistrement de fin de fichier : type 9

NOM	NATURE	POSITION	LONGUEUR	COMMENTAIRE
Type	X	1	1	Type d'enregistrement : valeur 9
Numéro	9	2-6	5	Rang de l'enregistrement = nombre total d'enregistrements
Filler	X	7-97	91	Zone à espaces

III/ L'état de développement des recettes budgétaires : codé « EDRB_identifiant_type_code budget_exercice_rang »

Enregistrement de tête : type 1

NOM	NATURE	POSITION	LONGUEUR	COMMENTAIRE
Type	X	1	1	Type d'enregistrement : valeur 1
Numéro	9	2-6	5	Rang de l'enregistrement
Identifiant	9	7-16	10	Numéro identifiant de l'établissement
Type document	X	17-18	2	État consolidé agrégé ou détaillé ¹²
Code nomenclature	X	19-20	2	Code référence de la nomenclature comptable utilisée
Code budget	X	21-22	2	Budget principal ou annexe ou SACD
Exercice	X	23-26	4	Année comptable
Rang	X	27-28	2	Numéro de l'état ¹³
Date	X	29-36	8	JJMMAAAA – Date arrêté des écritures
Siren	9	37-45	9	Siren de l'établissement
Siret	9	46-59	14	Siret de l'établissement
Filler	X	60-97	38	Zone à espaces

Enregistrement détail : type 2

NOM	NATURE	POSITION	LONGUEUR	COMMENTAIRE
Type	X	1	1	Type d'enregistrement : valeur 2
Numéro	9	2-6	5	Rang de l'enregistrement
Type de compte	9	7	1	Compte détaillé
Compte	X	8-22	15	Numéro du compte
Recbrut	9	23-37	15	Montant brut des titres de recettes ¹⁴
Recprext	9	38-52	15	dont recettes sur prévisions extournées
Recannulrec	9	53-67	15	Montant annulation des titres de recettes
Recext	9	68-82	15	Montant recettes extourne
Recnet	9	83-97	15	Montant net des recettes

Enregistrement de fin de fichier : type 9

NOM	NATURE	POSITION	LONGUEUR	COMMENTAIRE
Type	X	1	1	Type d'enregistrement : valeur 9
Numéro	9	2-6	5	Rang de l'enregistrement = nombre total d'enregistrements
Filler	X	7-97	91	Zone à espaces

IV/ L'état de consommation des crédits budgétaires : codé « ECCB_identifiant_type_code budget_exercice_rang »

Enregistrement de tête : type 1

NOM	NATURE	POSITION	LONGUEUR	COMMENTAIRE
Type	X	1	1	Type d'enregistrement : valeur 1
Numéro	9	2-6	5	Rang de l'enregistrement
identifiant	9	7-16	10	Numéro identifiant de l'établissement
Type document	X	17-18	2	État consolidé agrégé ou détaillé ¹⁵
Code nomenclature	X	19-20	2	Code référence de la nomenclature comptable utilisée
Code budget	X	21-22	2	Budget principal ou annexe ou SACD
Exercice	X	23-26	4	Année comptable
Rang	X	27-28	2	Numéro de l'état de consommation des crédits ¹⁶
Date	X	29-36	8	JJMMAAAA – Date arrêté des écritures
Siren	9	37-45	9	Siren de l'établissement
Siret	9	46-59	14	Siret de l'établissement
Filler	X	60-83	24	Zone à espaces

Enregistrement détail : type 2

NOM	NATURE	POSITION	LONGUEUR	COMMENTAIRE
Type	X	1	1	Type d'enregistrement : valeur 2
Numéro	9	2-6	5	Rang de l'enregistrement
Type de compte	9	7	1	Compte détaillé
Compte	X	8-22	15	Numéro du compte
Credprevouvert	9	23-37	15	Montant des crédits en prévision ouverts ¹⁷
CredprevOB	9	38-52	15	Montant des crédits en prévision des crédits d'ordres budgétaires
Credprevnonempl	9	53-67	15	Montant des crédits en prévision non employés
Credprevextnonempl	9	68-82	15	Montant des crédits en prévision extournés non employés
Senscompte	X	83	1	R= compte de recette – D= compte de dépense ¹⁸

Enregistrement de fin de fichier : type 9

NOM	NATURE	POSITION	LONGUEUR	COMMENTAIRE
Type	X	1	1	Type d'enregistrement : valeur 9
Numéro	9	2-6	5	Rang de l'enregistrement = nombre total d'enregistrements
Filler	X	7-83	77	Zone à espaces

Commentaire des renvois

¹ Le rang de l'enregistrement de tête est toujours égal à 1. L'enregistrement détail comptabilise tous les enregistrements de 2 à n. L'enregistrement de fin comptabilise tous les enregistrements détail + celui de l'enregistrement de tête.

² numérique, cadré à droite.

Il s'agit d'un identifiant sur 10 caractères qui sera fourni à chaque agence comptable. Cette zone devra être paramétrable afin que l'agent comptable puisse saisir son identifiant avant d'effectuer une extraction vers l'infocentre. Il pourrait s'agir par exemple d'un paramétrage proposé par le logiciel à l'utilisateur lors du premier transfert : demande d'identification du type : « veuillez indiquer le numéro identifiant de votre établissement pour un transfert vers l'infocentre ».

³ 01= balance consolidée / 02= balance agrégée / 03= balance détaillée.

⁴ La table de correspondance code nomenclature comptable/code référence est jointe en annexe

⁵ 01= Budget Principal – de 02 à 49= Budget Annexe – de 50 à 99= SACD

Le budget principal est le budget d'un établissement clairement identifié par l'identifiant sur 10 caractères d'une agence comptable. Il peut donc s'agir du budget tenu dans une agence comptable principale ou secondaire.

L'agent comptable fournit à la DGFIP la liste de ses éventuels BA ou SACD, en retour il reçoit de la DGFIP les codes budgets correspondants dans l'infocentre. Cette zone devra donc être paramétrable afin que l'agent comptable puisse saisir le code budget avant d'effectuer une extraction vers l'infocentre. Il pourrait s'agir par exemple d'un paramétrage proposé par le logiciel à l'utilisateur du type : « veuillez indiquer le code budget correspondant au transfert vers l'infocentre ».

⁶ Numérotation :

J1 = janvier N

F1 = février N

01 = mars N

A2 = avril

M2 = mai

02 = juin

J3 = juillet

A3 = août

03 = septembre

O4 = octobre

N4 = novembre

04 = décembre

05 = fichier provisoire

06 = fichier définitif

Les balances mensuelles sont les balances arrêtées au dernier jour du mois civil. La balance provisoire est la dernière balance de l'exercice comptable arrêtée avant solde des comptes de classe 6 et 7 par le compte de résultat. La balance définitive est la dernière balance d'un exercice comptable après intégration de toutes les opérations de fin de gestion.

⁷ Il s'agit de la date d'arrêté comptable au dernier jour du mois civil : la balance J1=31/01/n ; ... ;balances 04, 05 et 06=31/12/n

⁸ Cette zone est toujours servie à 1.

⁹ 01= état consolidé / 02= état agrégé / 03= état détaillé.

¹⁰ Numérotation :

J1 = janvier N

F1 = février N

01 = mars N

A2 = avril

M2 = mai
02 = juin
J3 = juillet
A3 = août
03 = septembre
O4 = octobre
N4 = novembre
04 = décembre
05 = fichier provisoire
06 = fichier définitif

Les états mensuels sont les états arrêtés au dernier jour du mois civil. L'état provisoire est le dernier état de l'exercice comptable à la même date de confection de fichier que la balance provisoire. L'état définitif est le dernier état d'un exercice comptable à la même date de confection de fichier que la balance définitive.

¹¹ Voir terminologie du cadre 2 du Compte financier

¹² 01= état consolidé / 02= état agrégé / 03= état détaillé.

¹³ Numérotation :

J1 = janvier N
F1 = février N
01 = mars N
A2 = avril
M2 = mai
02 = juin
J3 = juillet
A3 = août
03 = septembre
O4 = octobre
N4 = novembre
04 = décembre
05 = fichier provisoire
06 = fichier définitif

Les états mensuels sont les états arrêtés au dernier jour du mois civil. L'état provisoire est le dernier état de l'exercice comptable à la même date de confection de fichier que la balance provisoire. L'état définitif est le dernier état d'un exercice comptable à la même date de confection de fichier que la balance définitive.

¹⁴ Voir terminologie du cadre 3 du compte financier

¹⁵

01= état consolidé / 02= état agrégé / 03= état détaillé.

¹⁶ Numérotation :

J1 = janvier N
F1 = février N
01 = mars N
A2 = avril
M2 = mai
02 = juin
J3 = juillet
A3 = août
03 = septembre
O4 = octobre
N4 = novembre
04 = décembre
05 = fichier provisoire
06 = fichier définitif

Les états mensuels sont les états arrêtés au dernier jour du mois civil. L'état provisoire est le dernier état de l'exercice comptable à la même date de confection de fichier que la balance provisoire. L'état définitif est le dernier état d'un exercice comptable à la même date de confection de fichier que la balance définitive.

¹⁷ Voir terminologie des cadres 2 et 3 du Compte financier

¹⁸ Les comptes de recettes sont ceux qui figurent sur l'état EDRB – Les comptes de dépenses sont ceux qui figurent sur l'état EDDB.